

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** Huile Protectrice UV teintée

**Code du produit:** 424 Epicéa; 425 Chêne; 426 Mélèze; 427 Douglas; 428 Cèdre Rouge; 429 Natural; 431 Cèdre Nature; 432 Chêne Clair

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Emploi de la substance / de la préparation

Peinture

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur:** Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG  
Affhüppen Esch 12  
D-48231 Warendorf

#### Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit  
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188  
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462  
e-mail: helmut.starp@osmo.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790  
Consultation en anglais et allemand.  
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145  
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger

néant

##### Mention d'avertissement

néant

##### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

#### Nom du produit: Huile Protectrice UV teintée

(suite de la page 1)

**Indications complémentaires:** EUH208 Contient propiconazole. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Attention:

Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13 ----- ☠ Asp. Tox. 1, H304	20-40%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-<25%
CAS: 127519-17-9 ELINCS: 407-000-3 Numéro index: 607-281-00-4 Reg.nr.: 01-0000015648-61	Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4- hydroxypényl]propionates de C7-C9 alkyle ramifié et linéaire ----- ☠ Aquatic Chronic 2, H411	<3%
CAS: 60207-90-1 EINECS: 262-104-4 Numéro index: 613-205-00-0	propiconazole ----- ☠ Repr. 1B, H360D; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	<0,3%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane	<1%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

#### Nom du produit: **Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 2)

**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**Après ingestion:** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**      Migraine  
Etourdissement

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**      Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

##### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

##### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

**Nom du produit: Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 3)

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Eau chaude additionnée de produit nettoyant  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
Eviter la formation d'aérosols.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

**Indications concernant le stockage commun:**

Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Protéger contre le gel.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**Classe de stockage:**

classe de stockage VCI (VCI = fédération allemande des industries chimiques): 10  
10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

**Nom du produit: Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires

#### pour l'agencement des

**installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VLEP	Valeur à long terme: 308 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

#### PNEC

#### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PNEC Frischwasser	19 mg/l
PNEC Sediment (Süßwasser)	70,2 mg/kg
PNEC Klärwerk	4.168 mg/l
PNEC Sediment (Meerwasser)	190 mg/kg

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuel:

#### Mesures générales de

#### protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
 Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.  
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
 Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.  
 Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.  
 Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

#### Protection des mains:

Gants de protection  
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

#### Nom du produit: **Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 5)

<b>Temps de pénétration du matériau des gants</b>	doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
<b>Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:</b>	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Caoutchouc nitrile Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).
<b>Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:</b>	Caoutchouc nitrile
<b>Protection des yeux:</b>	Lunettes de protection hermétiques
<b>Protection du corps:</b>	Vêtements de travail protecteurs

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

###### Indications générales

###### Aspect:

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
<b>Odeur:</b>	Douce
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

**valeur du pH:** Non applicable.

###### Changement d'état

**Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.  
**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**  $> 180$  °C

**Point d'éclair**  $> 61$  °C (DIN EN ISO 2719)

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

**Température d'inflammation:** inapplicable / inconnue

**Température de décomposition:** Non déterminé.

**Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

#### Nom du produit: **Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 6)

<b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	0,7 Vol %
<b>Supérieure:</b>	14,0 Vol %
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	0,4 hPa
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,9-1,0 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51757)
<b>Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique à 20 °C:</b>	60–80 s (DIN EN ISO 2431/4 mm) >21 mm <sup>2</sup> /s (40°C) (calculé)
<b>Teneur en solvants:</b>	
<b>VOC (CE)</b>	< 400 g/l (VOC-max. Kat A.e (2010) = 400 g/l)
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	
<b>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</b>	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage).
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx)
<b>Indications complémentaires:</b>	Attention: Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

**Nom du produit: Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 7)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)

**34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>19.020 mg/kg (rat) 13.000–14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1.667 mg/l (rat)
	LC50 / 72h	0,76 mg/l (selenastrum capricornutum)

**13463-67-7 dioxyde de titane**

Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

**60207-90-1 propiconazole**

Oral	LD50	1.517 mg/kg (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 401)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	5,8 mg/l (rat) (403 Acute Inhalation Toxicity)

**Effet primaire d'irritation:**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**60207-90-1 propiconazole**

Dermique	Hautreizung	
----------	-------------	--

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**60207-90-1 propiconazole**

Augenreizung	
--------------	--

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**60207-90-1 propiconazole**

Dermique	Sensibilisierung	(mer)
----------	------------------	-------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

#### Nom du produit: **Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 8)

<b>Sensibilisation</b>	Contient propiconazole. Peut produire une réaction allergique.
<b>Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)</b>	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique:

##### hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

EC50 / 48h	>1.000 mg/l (daphnia)
IC50 / 72h	>1.000 mg/l (algae)
LC50 / 96h	>1.000 mg/l (fish)

##### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

EC50 / 48h (statique)	1.919 mg/l (daphnia)
LC50 / 96h	5,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
LC50 / 48h	10,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

##### 127519-17-9 Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxypényl]propionates de C7-C9 alkyle ramifié et linéaire

EC50 / 48h	3,2 mg/l (daphnia) (OECD-Richtlinie 202, Teil 1)
Biokonz.-Faktor	<3 (OECD-Richtlinie 305 C)

##### 60207-90-1 propiconazole

EC50 / 48h	10,2 mg/l (daphnia) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
EC50/ 72h	0,76 mg/l (algae) (Freshwater Alga Growth Inhibition Test)
LC50 / 96h	4,3 mg/l (fish) (Fish Acute Toxicity Test)

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

#### Nom du produit: **Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 9)

LC50 / 48h	10,2 mg/l (fish)
------------	------------------

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### 60207-90-1 propiconazole

log POW	3,72 (Potential niedrig bis medium)
---------	-------------------------------------

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Effets écotoxiques:

##### Remarque:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les poissons.

#### Autres indications écologiques:

##### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
 Nocif pour les organismes aquatiques.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### PBT:

Non applicable.

##### vPvB:

Non applicable.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

#### Emballages non nettoyés:

##### Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

##### Produit de nettoyage

##### recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

##### ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

**Nom du produit: Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 10)

<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b> <b>Classe</b>	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> <b>Marine Polluant:</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales:**

**Indications sur les**

**restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

**Marquage conforme biocide directive 98/8/EG**

60207-90-1 | propiconazole

<3 g/kg

**VOC (EU)**

< 400 g/l (VOC-max. Kat A.e (2010) = 400 g/l)

**15.2 Évaluation de la sécurité**

**chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2020

Numéro de version 3.1

Révision: 27.05.2020

#### Nom du produit: **Huile Protectrice UV teintée**

(suite de la page 11)

#### **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H360D Peut nuire au fœtus.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Service établissant la fiche technique:**

Département sécurité des produits

#### **Contact:**

Hr. Dr. Starp

#### **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B  
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2  
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**